

Envoyé en préfecture le 10/12/2019 Reçu en préfecture le 10/12/2019

REGISTRE DES DÉLIBER Affiché le 10/12/2019

SLO

DU CONSEIL COMMUN. ID : 038-200040111-20191210-19__155-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-155

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

CŒUR DE CHARTREUSE

POUR L'EXTENSION DU POLE TERTIAIRE ET ESPACE COWORKING L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le 28 novembre 2019

Nombre de Conseillers : Présents les délégués avec voix délibérative : Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy En exercice: 36 REY (Entremont-le-Vieux); Cédric VIAL (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Présents: 30 Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers); Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR Votants: 31 (Saint Joseph de Rivière); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse); Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul Résultat du vote : PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Denis Pour : 28 BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz); François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) Contre: 0 Abstention: 3 Pouvoirs: Myriam CATTANEO à Cédric VIAL

CONSIDERANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace coworking présenté en conseil informel.

CONSIDERANT le plan de financement présenté en séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la MAJORITÉ.

- AUTORISE le Président à solliciter les financeurs conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (Travaux et Maitrise d'œuvre)	1 150 000,00 €	
Travaux	1 000 000,00 €	
Etude et maîtrise d'œuvre	150 000,00 €	
RECETTES	1 150 000,00 €	
DETR	230 000,00 €	20%
CD38	212 086,78 €	18%
REGION	160 000,00 €	14%
REGION (Equipements, mobiliers)	56 000,00 €	5%
RECETTES SUR 15 ANS	317 725,00 €	28%
AUTOFINANCEMENT	174 188,22 €	15%

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 09 décembre 2019,

Le Président,

Denis SEJOURNE